



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 MARS 2013

**Présents** : Christian BURNIER, Maurice VIOUD, Philippe FOL, Béatrice FOL, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, François-Michel DREVET, Roger VESIN, Ludovic VUICHARD, Franck BURNET, Jean-Louis VUICHARD.

**Procuration** : Mme Sophie TALLON donne procuration à Mme Agnès HUYTON.

**Excusés** : Gisèle MEYNET, Frédéric FOL.

**Secrétaire de séance** : Béatrice FOL.

*Le Compte-rendu de la réunion du 27 février 2013 est approuvé à l'unanimité.*

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour : convention de mise à disposition de personnel avec le SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny.

## I. Comptes Administratifs 2013.

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget annexe de l'eau.

Après la sortie de M. le Maire pour le vote des comptes administratifs, et après en avoir délibéré, les comptes administratifs sont arrêtés comme suit :

### ➤ Budget Général M 14

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses	409 910,48	326 112,63
Recettes	747 019,52	66 533,85
Résultats 2012	337 109,04	-259 578,78
Résultat antérieur reporté	580 739,60	179 927,3
<b>Résultat de clôture</b>	<b>917 848,64</b>	<b>-79 651,48</b>

### ➤ Budget Annexe de l'Eau M49

	<i>Exploitation</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses	79 381,50	28 308,16
Recettes	65 691,15	20 543,94
Résultats 2012	13 690,35	- 7 764,22
Résultat antérieur	- 6209,27	+ 1 895,58
<b>Résultat de clôture</b>	<b>7 481,08</b>	<b>- 5 868,64</b>

## II. Comptes de gestion 2012 du receveur municipal.

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2012 par le Receveur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## III. Budget Primitif 2013

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2013 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Fonctionnement : 872 687,63 €
- Investissement : 1 402 887,20 €

Monsieur le Maire précise que le ratio d'endettement de la commune de Savigny, en prenant en compte :

- les emprunts figurant au budget communal,
- le remboursement des annuités à l'EPF,
- l'emprunt pour l'école contracté par le budget du SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny,
- et un emprunt de 300 000 € pour les travaux de restructuration du bâtiment de la mairie,

s'élèverait à 3,65.

Un ratio compris entre 0 et 5 est correct.

Un ratio compris entre 6 et 11 est moyen.

Un ratio supérieur à 11 indique une situation difficile pour la commune.

## IV. Affectation des résultats de clôture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de clôture 2012 (917 848,64 €) comme suit :

Article 002 Excédent antérieur : 238 196,64 €  
Article 1068 Réserves : 679 652,00 €

## V. Taux d'imposition 2013

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux communaux d'imposition pour l'année 2013 soit :

Taxe d'habitation : 10,97  
Taxe foncière (bâti) : 10,52  
Taxe foncière (non bâti) : 35,11  
CFE : 17,79

## VI. Budget : autorisation à Monsieur le Trésorier d'effectuer des écritures de régularisation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le compte 181 qui est utilisé lors de la mise à disposition de biens entre le budget principal et le budget annexe de l'eau est déséquilibré suite à des opérations antérieures à 1998, dont les différents mouvements effectués sont difficiles à retracer (création du budget annexe de l'eau).

Il convient donc de procéder à la régularisation de ce compte par une opération d'ordre non budgétaire qui ne donne lieu ni à l'émission de mandat ou de titre, ni à prévision budgétaire mais qui nécessite l'autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le trésorier de Frangy de passer ces écritures.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le trésorier de Frangy à passer des écritures de régularisation sur le budget principal comme suit :

Débit du compte 193 : 16 567,40 €

Crédit du compte 181 : 16 567,40 €

## VII. Restructuration et extension du bâtiment de la mairie : attribution du lot N° 4 Etanchéité

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des travaux de restructuration et extension du bâtiment de la mairie, deux lots n'ont pas été attribués dont le lot n°4 Etanchéité. Plusieurs consultations ont été lancées.

Deux entreprises ont répondu :

- EFG pour un montant de 41 000 € HT,
- APC Etanch' pour un montant de 37 359,88 €.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le lot n°4 Etanchéité à l'entreprise APC Etanch' pour un montant de travaux de 37 359,88 € HT soit 44 682,41 € TTC.

## VIII. Convention de mise à disposition de personnel avec le SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny

Monsieur le Maire précise que la secrétaire de mairie de Savigny est mise à disposition du SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny afin d'en assurer le secrétariat à raison de 120 heures par an.

Or, il s'avère que le temps passé par l'agent pour effectuer la comptabilité, la facturation, les paies du SIVU est beaucoup plus important. Le Conseil Municipal décide de modifier la durée de mise à disposition et de la porter à 4 heures par semaine.

## IX. Informations diverses

### ➤ Urbanisme

L'Assemblée prend connaissance de la Déclaration Préalable déposée par les Consorts GRIOT-CASTELLA relative à la division d'une parcelle Chez Borgeat en vue de construire.

### ➤ Communauté de Communes du Genevois (CCG) :

#### • Plan Local de l'Habitat 2 (PLH)

Le Conseil Municipal, lors sa prochaine séance, devra délibérer sur le projet de PLH 2. Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à consulter sur le site extranet de la CCG les documents constitutifs de ce projet (diagnostic, document d'orientation, programme d'actions). Il précise que la production de logements aidés se fera sur l'ensemble des communes avec plus de logements aidés sur les communes de Collonges et St Julien (25 %), les bourgs (Viry, Valleiry, Beaumont) devront produire 20 % de logements aidés et les villages 10 %. Les logements très aidés seront concentrés où le transport en commun existe.

• **Commission Eau** : Le schéma de l'Eau a été présenté notamment les travaux nécessaires à l'exploitation de la nappe Matailly-Moissey.

➤ **ERDF** : Monsieur Roger VESIN est désigné comme correspondant Intempérie.

### ➤ Syndicat d'Aménagement du Vuache :

Une animation Chauve-souris est proposée pour les cycles 3 des écoles. Une information sur l'ambrosie sera prochainement réalisée et distribuée dans toutes les communes.

Le Maire,  
Christian BURNIER.

